

“Junior College”, “Sixth Form”, institut français: où situer “notre” institut ?

par Michel SAVARD

LE RAPPORT PARENT propose au ministère de l'Éducation de limiter à cinq ans le cycle des études secondaires et d'inaugurer, dans la Province, un réseau d'instituts polyvalents d'une durée de deux à trois années, instituts qui ne seraient rattachés ni au secondaire ni à l'universitaire, mais qui prépareraient les candidats à l'Université comme au monde du travail. Il nous a semblé que le moment était bien choisi pour définir ici, à l'intention des lecteurs de “Prospectives”, le sens exact des structures étrangères auxquelles l'institut se réfère, même s'il se défend de les copier.

Cet article n'a pas pour but de trancher des questions de préférence, mais uniquement de poser les jalons utiles à la compréhension de l'ensemble.

Le “6th form” anglais :

En Angleterre, il existe en général deux types d'enseignement au second degré, le classique et le moderne, qui sont dispensés d'ordinaire par deux catégories distinctes d'établissements : les “Grammar Schools” et les “Modern Schools”. Différentes régions y ajoutent un enseignement technique du second degré, donné dans les “Technical Schools”. A certains endroits, les autorités scolaires ont ouvert également des écoles dites complètes (Comprehensive Schools)

qui sont d'habitude de grands établissements où sont donnés les trois types d'enseignement mentionnés ci-dessus. On trouve enfin quelques écoles bilatérales (Bilateral Schools) qui offrent le choix entre deux de ces types d'enseignement.

Au printemps, on fait subir aux enfants qui ont eu ou qui auront 11 ans dans l'année un test ou examen afin de les orienter vers la section (l'une des trois) qui leur convient.

Les trois premières années sont considérées dans une large mesure comme un cycle d'observation; puis les élèves peuvent concentrer leurs efforts dans les domaines où ils souhaitent se spécialiser. Après cinq ans d'études secondaires, les étudiants peuvent se préparer à passer le certificat de fin d'études secondaires (General Certificate of Education). Cet examen peut se situer à deux niveaux : “ordinary level” après cinq années d'études secondaires ou “advanced level” après deux autres années qui composent le “6th form” dont nous parlons. Ce “6th form”, (les 2 dernières années de l'enseignement général du second degré dans les “Grammar” ou “Comprehensive Schools”) sont normalement consacrées à la spécialisation soit littéraire soit scientifique et elles constituent une préparation directe aux études universitaires.

En 1958, le gouvernement a publié un livre blanc intitulé "Secondary education for all, a new drive" où il donnait un aperçu de la politique qu'il entendait suivre pendant les dix années à venir. On y définissait clairement le rôle de chacune des écoles et le rôle du gouvernement à l'égard de l'enseignement du second degré. On semblait favoriser la construction de "comprehensive schools" dans les agglomérations en voie de développement où l'on manquait d'écoles secondaires et dans les régions peu peuplées. Ce qui fut entrepris. Les autres écoles subsistent cependant.

Le Rapport Parent a donc raison quand il donne comme différence entre l'Institut proposé et le "6th form" anglais le fait que ce cours sera nettement coupé du secondaire, géographiquement et pédagogiquement, alors que dans le "6th form" l'élève poursuit des études secondaires. Cependant le Rapport n'a pas entièrement raison lorsqu'il dit que l'institut sera davantage polyvalent. Il le sera davantage que la "Grammar School" mais pas plus que la "Comprehensive School" qui est nettement polyvalente, surtout dans la conception proposée par le "Rapport Robbins".

Les "Junior, Senior et Community Colleges" américains

L'enseignement américain nous est davantage connu que le précédent. Nous vivons en plein continent nord-américain et, que nous le voulions ou non, nos structures seront toujours fortement influencées par celles de nos voisins.

En raccourci, disons que les 6 années de primaire (8 en certains États) sont suivies de 6 années de secondaire divisées en deux cycles : 3 ans de Junior High School et 3 ans de Senior High School. En certains États, on jumelle ces deux cycles et on les appelle Junior — Senior High School. En d'autres États, (ceux qui ont 8 ans de primaire), nous trouvons 4 ans de High School.

Après ces douze années de scolarité, l'étudiant passe au niveau universitaire sous-gradué (undergraduate). Il y fait d'abord deux ans de Junior College, puis deux ans de Senior College ce qui lui donne le titre de "B.A. with Honours", (avec spécialisation). Après 3 ans, cependant, l'étudiant peut obtenir le "Pass ou General B.A." qui est de nature fort générale. Le B.A. (General ou with Honours) est la porte d'entrée au niveau "Graduate" de l'Université. Évi-

demment, le "General B.A." n'ouvre pas autant de portes que le "B.A. with Honours". Surtout, il n'ouvre pas les mêmes portes.

A côté de ces collèges, nous trouvons également des "Professional Schools" qui peuvent fonctionner soit dans le cadre d'un collège soit dans le cadre d'une université, et qui assurent la formation nécessaire à l'exercice de certaines professions libérales comme l'architecture, l'art dentaire, le droit, l'enseignement, le génie, la médecine, etc. . . Certains établissements de ce type admettent des étudiants ayant terminé leurs études secondaires, d'autres sont réservés à ceux qui ont suivi un cours préprofessionnel (lettres ou sciences) dispensé dans un Junior College.

Dans les villes où nous pouvons trouver la population suffisante pour alimenter un "Junior College" et un "Technical Institute", nous voyons se développer les deux l'un à côté de l'autre, le premier préparant aux études universitaires, le second offrant un cours d'une, deux ou trois années préparant au monde du travail et offrant le diplôme spécialisé nommé "associate degree".

Dans les petites villes cependant, ces deux institutions sont fusionnées en une seule nommée "Community College". Les études alors durent deux années et préparent aussi bien au "Senior College" qu'au monde du travail. Les deux groupes cependant reçoivent une culture générale qui les aide par la suite dans les études qu'ils font. Ce genre de collège fut autorisé dans l'État de New York en 1948, par une loi spéciale. En 1957, le bureau des directeurs publia un document démontrant que "sans exclure le recours à tous les autres genres d'éducation, les "Community Colleges" étaient considérés comme un moyen excellent de régler l'admission à l'enseignement supérieur, de répondre au nombre croissant d'exigences que l'on trouvait dans les rangs des étudiants des écoles secondaires, de donner une éducation convenable à ceux qui doivent entrer très tôt dans les cadres semi-professionnels."

Nos futurs instituts ont plusieurs points de ressemblance avec les "Community Colleges". Comme eux, ils sont polyvalents, durent deux ans et préparent aux facultés universitaires comme au monde du travail. Mais ces "Community Colleges" sont considérés comme faisant partie du premier cycle universitaire tout comme les "Junior Colleges", alors que nos instituts ne seront ni secondaires ni universitaires. Ils donnent les 13e et 14e années d'études alors que le Rapport Parent prévoit que nos instituts ne donneront que la 12e et la 13e années.

Ces différences entre les instituts proposés par le Rapport Parent et les "Community Colleges", nous pourrions les appliquer de façon identique aux "Junior Colleges". Elles sont les mêmes puisque les institutions sont de type semblable. Avec cette différence cependant que le "Junior" n'a pas la polyvalence du "Community".

Les instituts français

Le 26 septembre 1963, un groupe d'étude présidé par M. André Bouloche, ancien ministre, remettait au premier ministre, M. Michel Debré, un long rapport connu sous le nom de Rapport Bouloche, et dont le titre exact était : "Les conditions de développement, de recrutement, de fonctionnement et de localisation des grandes écoles en France". On peut se procurer ce Rapport à la "Documentation française" sous le numéro 45.

Après avoir constaté que la durée de préparation aux grandes écoles était trop longue et devait être raccourcie au profit de celle des études à l'école elle-même, la Commission suggérait ceci :

a) Arrêter le cycle du secondaire à la classe de première (11e année d'étude).

b) Bloquer la classe suivante (2e année du baccalauréat) et la classe de propédeutique ou classe de préparation, aux "Grandes Écoles" dans des instituts spéciaux dont la fonction serait l'orientation et la préparation à l'Enseignement supérieur ("instituts d'orientation et de préparation à l'Enseignement supérieur").

Ces institutions ne feraient partie ni du secondaire ni du supérieur. L'enseignement y serait donné par les professeurs actuels pour la première année et, de façon mixte, par les professeurs actuels de spéciales et des professeurs du supérieur pour la 2e année.

Les élèves y séjourneraient deux ans, et ne seraient pas admis à redoubler, sauf pour des raisons sérieuses. De toute façon, on ne pourrait redoubler qu'une fois soit la première, soit la seconde année.

En deuxième année, on trouverait un certain nombre de préparations qui, dans le domaine scientifique, correspondraient aux programmes A, B et C des classes préparatoires (A correspondant aux mathématiques plus physique et chimie; B, à physique et chimie plus mathématiques; C à sciences biologiques et géologiques plus physique, chimie et mathématiques) et aux trois options M G P (mathématiques, géologie et physique), M P C (mathématiques, physique et chi-

mie) et S P C N (sciences physiques, chimiques et naturelles).

Les enquêteurs estimaient également (cf. p. 46) qu'une option technique de 1 à 3 ans (après la première) pourrait continuer à fonctionner dans les lycées qui la possèdent et être créée dans certains de ceux qui n'en possèdent pas.

On ajoutait également que les lycées ne devraient plus comporter de classes de Mathématiques élémentaires ou philosophiques. Cependant, il ne faudrait pas supprimer ces classes dans certaines petites villes qui se trouveraient ainsi privées des éléments professeurs ou étudiants les plus cultivés. Il ne faudrait pas non plus constituer trop de ces instituts, la "masse critique" (on propose 1500 étudiants là aussi) étant importante à considérer.

Tous ces instituts seraient de caractère public. Les examens du bachelier seraient supprimés et remplacés par un certificat de scolarité décerné **par le conseil des professeurs**. Les concours d'admission seraient également supprimés et remplacés par un recrutement sur titre comportant à la fois une appréciation de l'institut et un échange de vues d'un jury avec le candidat.

Quant à l'orientation des étudiants, les auteurs prévoyaient qu'à la fin de la première année de l'institut ces étudiants pourraient :

— soit se diriger vers la vie active en adoptant un métier, après une formation professionnelle appropriée;

— soit poursuivre la deuxième année vers Lettres, Droit, Sciences pour ensuite s'orienter vers les facultés ou écoles; soit se diriger vers la vie active, à la fin de l'institut.

Comme on peut voir, la formule des instituts proposés par le Rapport Parent est assez identique à celle que nous venons de décrire. Les citations que l'on peut trouver au no. 284 du vol. 2 sont vraies, à l'exception de la dernière. On y prétend en effet que l'enseignement de nos instituts canadiens sera plus polyvalent. Je ne vois pas à la lecture du dossier de la Commission Bouloche comment on peut parler ainsi. Toutes les options y sont prévues de même que les voies d'évitement vers le marché du travail. La structure proposée par le Rapport Parent pour nos futurs instituts nous paraît donc fort bien inspirée de celle de France et des "Community Colleges" américains •